

POOL* COLMATEUR DE FUITE

FONCTIONNALITE

Le POOL* COLMATEUR DE FUITE obstrue les petites fuites dans les piscines en béton, polyester, acryliques, cuvelage et sur des raccords de canalisations enterrées.

- Le POOL* COLMATEUR DE FUITE est un produit liquide composé de sel alcalin.
- Colmateur de fuite permettant de traiter des fuites de l'ordre de 0.5 m³ à 0.8m³ sur 24 heures pour un bassin de 50 à 60 m³. (Soit une baisse inférieure à 2 centimètres de hauteur d'eau pour un bassin de 10 x 5m toujours sur 24 heures).
- Les défauts plus importants nécessiteront des interventions plus lourdes.

Caractéristiques techniques

Spécifications	Caractéristiques
Aspect	Liquide légèrement visqueux
Couleur	Incolore
Densité (20°C)	1.5 +/-0.1
pH	12.7 +/-0.1
Solubilité dans l'eau	Totale
Compatibilité	Eau chlorée, eau de mer, piscine au sel.

Mise en œuvre

Préparation

- La température de l'eau doit être comprise en +10°C et +30°C.
- Le pH de l'eau de la piscine doit être proche de 7,2 avant de verser le produit dans l'eau.
- Arrêter la pompe de filtration. Enlever le nettoyeur automatique de la piscine et les éventuels galets de chlore présents en surface ou dans les skimmers.
- Mettre la vanne du filtre en position by-pass ou recirculation. Si vous n'avez pas ces options, retirer, le cas échéant, les grilles ou cartouches du filtre.
- Ne pas utiliser sur les spas possédant des jets fins : le produit peut bloquer ces jets.

Mode d'emploi

- Introduire le POOL* COLMATEUR DE FUITE selon l'emplacement de la fuite:

Fuite près de la surface :

- (Ex : projecteur ou skimmer) : verser le colmateur de fuite directement dans l'eau, près de l'endroit à traiter.

Fuite dans les bassins :

- Verser le colmateur de fuite directement dans l'eau du bassin.

Fuites sur les tuyauteries inaccessibles:

- Verser le colmateur de fuite dans les skimmers, ceci va permettre au produit de descendre lentement dans les canalisations et d'agir plus rapidement.
- Attendre 30 min puis remettre la pompe de circulation en marche.
- Laisser la pompe tourner 8 heures minimum et jusqu'à 24 heures maximum.
- Remettre la filtration en route 24 heures après l'ajout du produit.
- Une seconde application peut parfois être nécessaire pour les piscines les plus larges.
- Si la fuite persiste après une seconde application, faire appel à un professionnel.

Consommation

1 litre pour 60 m³ d'eau

Précautions d'emploi

La Fiche de données de sécurité est disponible par Internet sur www.quickfds.com ou sur <http://www.geb.fr/fiches.php>

Attendre 24 heures avant d'autoriser la baignade.

Stockage

Stocker à une température comprise entre 0°C et +40°C.

La date d'expiration notée sur l'emballage est mesurée sur produit non entamé, conservé à 20°C dans des conditions normales d'hygrométrie.

Observations

- Ne pas utiliser sur les spas possédant des jets fins : le produit peut bloquer ces jets.
- Ne pas utiliser sur une installation équipée d'électrovannes.
- Ne pas utiliser sur des pièces d'eau équipées de jets non amovible.
- Ne pas utiliser si la fuite représente plus de 1m³ d'eau sur 24 heures, Soit une baisse supérieure à 2 cm pour un bassin de 5 x 10m toujours sur 24 heures.
- Ne pas utiliser pour la réparation des membranes d'étanchéité (liner), utiliser le POOL KIT REPARATION LINER.
- Les fuites plus importantes nécessitent des interventions plus lourdes.
- Il est important que le pH de l'eau avoisine la valeur de 7,2.
- Ce produit n'est pas recommandé pour les piscines traitées au brome.
- Attention sur carrelage ou liner de couleur foncée, le produit est susceptible de laisser une trace blanche au niveau de la ligne d'eau.

Les informations présentes sur cette fiche technique sont données de bonne foi et sont les résultats des mesures effectuées dans notre laboratoire. Etant donné le nombre de matériaux, les différences de qualité et la diversité des méthodes de travail, nous vous recommandons d'effectuer des essais préalables dans les conditions effectives d'emploi.

Ce présent document peut être modifié en fonction des évolutions des produits ou de l'état de nos connaissances sans préavis aussi nous vous recommandons de vérifier sur <http://www.geb.fr/fiches.php>, que vous êtes en possession de la dernière version.